Martigny
Gestion des déchets

Pour nos amis
à quatre pattes
ROBIDOG
dans toute la ville.

RAMASSAGE DES CARTONS - PAPIERS
le mercredi dès 7h

EMPLACEMENTS DES BENNES À CARTONS - PAPIERS

EMPLACEMENTS DES BENNES À HABITS

EMPLACEMENTS DES BENNES À ALU - FER BLANC

EMPLACEMENTS DES BENNES À VERRE
de 7 h à 20 h,
les jours ouvrables

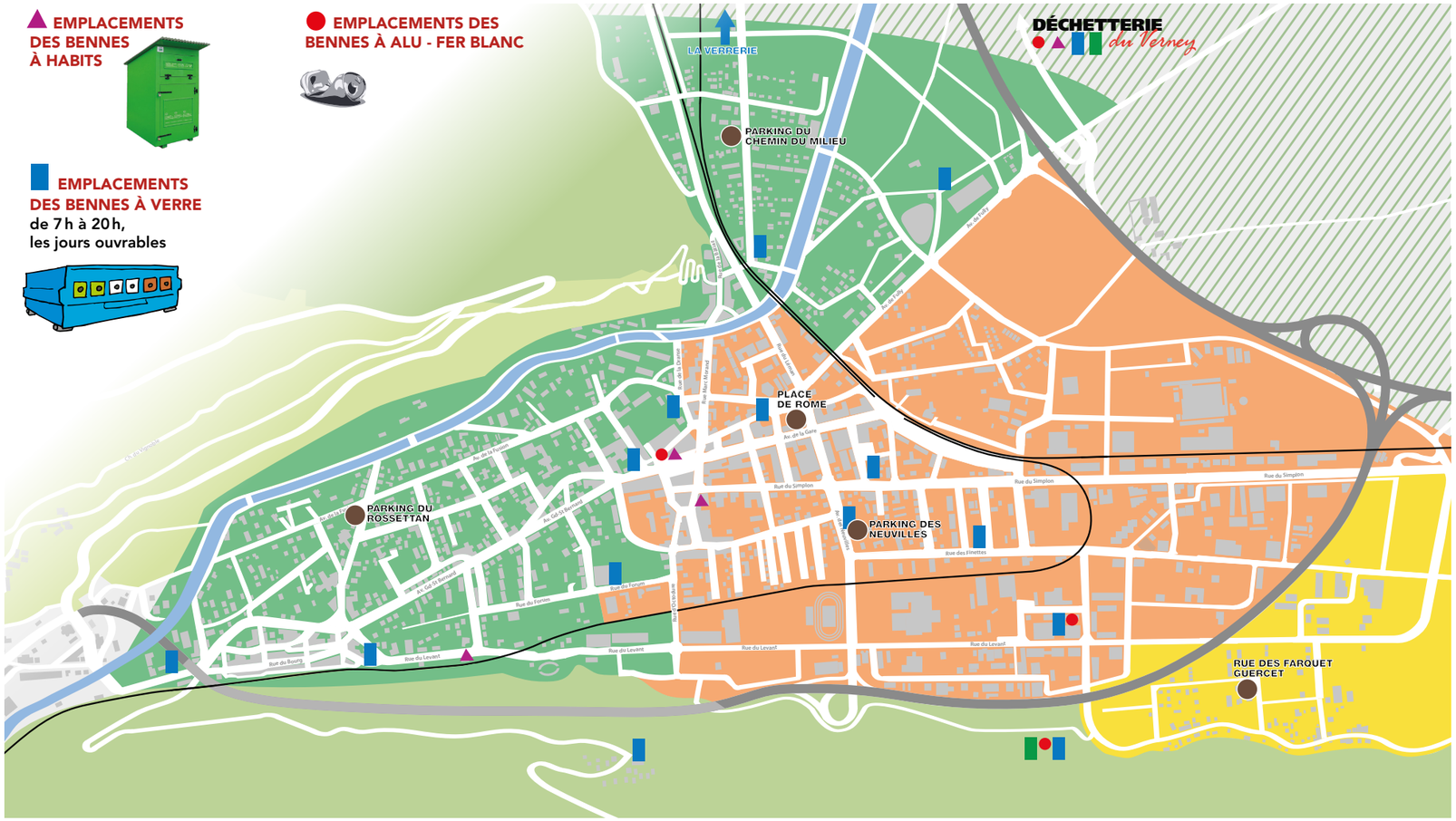

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DU VERNEY

Mardi au vendredi :	7 h 30 - 12 h 00	› 13 h 30 - 17 h 30
Samedi :	8 h 00 - 12 h 00	› 13 h 30 - 16 h 30

RAMASSAGE DES ORDURES

sauf exceptions (rue à faible densité, forte densité, accès réduit)

Le matin même dès 7h

- Mardi + jeudi + vendredi
- Lundi + mercredi + vendredi
- Mardi + vendredi
- Campagne : lundi (zone Bâtiaz) + jeudi (zone Martigny)

La Verrerie : mercredi + vendredi
Chemin-Dessous : jeudi

EMPLACEMENTS DE L'ÉCO-POINT MOBILE

Lundi	› Parking du Rossettan
Mardi	› Place de Rome
Mercredi	› Parking des Neuvilles
Jeudi	› Rue des Farquet au Guercet
Vendredi	› Parking du Chemin du Milieu

Horaires d'ouverture : 16 h à 19 h
Jours fériés exceptés et conditions climatiques exceptionnelles
Présentation de la carte citoyen pour y accéder.

imprimé à martigny

VILLE DE MARTIGNY

Trier ? C'est pas sorcier !

TAXE AU SAC ET INFORMATIONS PRATIQUES MODE D'EMPLOI

ANTENNE
RÉGION VALAIS ROMAND

www.trier-pas-sorcier.ch

TAXE AU SAC

« MODE D'EMPLOI »

POURQUOI ?

Parce que la loi fédérale l'impose depuis... 1996 !

Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Rendu obligatoire en 1996 par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le principe du pollueur-payeur a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses.
Objectif : atteindre un taux de recyclage de 60% d'ici 2020.

Pour le bien de notre environnement

De nouvelles habitudes de tri vous permettront de remplir plus lentement votre sac d'ordures ménagères afin d'utiliser un minimum de sacs.
Vous pourrez ainsi mieux valoriser vos déchets, vous inscrire dans une optique de développement durable et participer à préserver notre environnement.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Un financement sur 3 piliers

Le coût des déchets doit être couvert, au niveau communal, par trois piliers:

- taxe au sac, qui participe au financement de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères incinérables,
- taxe de base, calculée par la commune et selon ses critères, qui finance les frais d'infrastructures (éco-points, déchetterie,etc)
- ménage communal, en lien avec le traitement des déchets dont l'auteur ne peut être identifié (ex. voirie, etc.).

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Un sac blanc et rouge remplacera le sac noir actuel.

A partir du 1er janvier 2018, des sacs blancs arborant le slogan « Trier? C'est pas sorcier » seront vendus dans les magasins. Il s'agira du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ce sac sera autorisé à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères. Si une période de transition sera bien entendu nécessaire, des contrôles seront rapidement mis en place, et les resquilleurs amendés.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le sac de 35 litres coûtera 1,90 CHF (TTC)

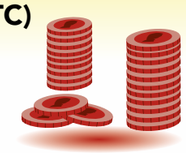

Le prix des autres sacs sera de

- 0,95 CHF › le modèle 17 L (TTC)
- 3,40 CHF › le modèle 60 L (TTC)
- 6,20 CHF › le modèle 110 L (TTC)

La taxe de base sera elle aussi adaptée. Actuellement, les coûts des déchets sont financés par la taxe forfaitaire de 200.– CHF (HT) et par le prix du sac. Dès 2018, la taxe de base sera de :

75.– CHF (HT) › logement de 1 à 2.5 pièces
93.– CHF (HT) › logement de 3 à 4.5 pièces
103.– CHF (HT) › logement de 5 pièces et +

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- Récolte locale supplémentaire sur 5 sites (parkings) avec l'éco-point mobile
- 80 sacs offerts par la commune à chaque naissance et pour les autres enfants résidents de 0 à 3 ans révolus, rétroactivement dès le 1er janvier 2015. Sur présentation de bons reçus, les sacs sont à retirer à la Boutique Baz'art, de l'Association Tremplin, à la rue de l'Hôtel de Ville 10. La boutique est ouverte tous les après-midis de 14h à 18h et le jeudi matin de 8 h à 12 h.
- Pour les personnes incontinentes : 20 sacs offerts par année à retirer auprès du CMS (Centre Médico-social Subrégional) sur présentation d'un certificat médical
- Pour vous guider, une personne supplémentaire à la déchetterie durant les premiers mois de l'introduction de la taxe au sac.

BON À SAVOIR

Sacs biodégradables pour les déchets ménagers

Les restes alimentaires, appelés « lavures », doivent être mis dans des sacs biodégradables. Non seulement pour des raisons d'hygiène et d'odeur, mais aussi pour en préserver la qualité. Ces lavures seront ensuite valorisées en biogaz ou en compost.

CHAQUE DÉCHET À SA PLACE

Les 12 symboles ci-dessous sont également imprimés sur le sac taxé. Ils représentent les déchets qui ne devraient pas se trouver dans un sac à ordures ménagères. Dans notre commune, vous pouvez les jeter aux endroits indiqués.

Papier/carton
Containers spéciaux
Eco-point mobile
Déchetterie

Déchets verts
» Déchets de jardin = Compostage privé
Déchetterie
» Lavures (maison) = Compostage
Eco-point mobile
Déchetterie

Verre
Bennes à verre
Eco-point mobile
Déchetterie

Textiles (bon état)
Containers spéciaux
Eco-point mobile
Déchetterie

PET
Points de vente
Eco-point mobile
Déchetterie

Médicaments / Produits toxiques
Points de vente
Eco-point mobile
Déchetterie

Fer-blanc
Bennes spéciales
Eco-point mobile
Déchetterie

Piles
Points de vente
Eco-point mobile
Déchetterie

Aluminium
Points de vente
Eco-point mobile
Déchetterie

Ampoules
Points de vente
Eco-point mobile
Déchetterie

Huiles
Eco-point mobile
Déchetterie

Appareils électroniques
Points de vente
Eco-point mobile
(petits appareils)
Déchetterie

BON À SAVOIR

La TAR, taxe anticipée pour financer le recyclage

Aujourd'hui, nous payons tous lorsque nous achetons certains appareils électroniques, une taxe anticipée de recyclage (TAR). Cela nous permet, une fois l'objet arrivé en fin de vie, de le ramener, là où nous l'avions acheté et cela garantit un recyclage dans les règles (démontage, tri des matières, recyclage, etc.).

» Davantage d'infos sur **www.martigny.ch/taxe-sac**